



PRÉFET
DU MORBIHAN



Le dimanche 1er mars 2020

COMMUNIQUE DE PRESSE

CORONAVIRUS : UN PREMIER FOYER IDENTIFIÉ DANS LE DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

L'apparition de cas groupés (cluster) de 9 personnes testées positivement a été confirmée dans le Morbihan dimanche 1^{er} mars à 22h, avec deux cas à Auray, quatre cas à Crac'h et deux cas à Carnac. D'autres personnes ont fait l'objet de prélèvements actuellement en cours d'analyse.

Le préfet du Morbihan a aussitôt fait le point de situation avec le Directeur de l'Agence Régionale de Santé Bretagne, le rectorat de Bretagne et la Directrice académique des services de l'éducation nationale du Morbihan.

Les mesures immédiatement applicables au seul département du Morbihan afin de limiter les risques de propagation du virus sont les suivantes :

1/ Interdiction par arrêté préfectoral de tout rassemblement collectif sur l'ensemble du département du 1^{er} mars au 14 mars.

2/ Fermeture par arrêté préfectoral de l'ensemble des établissements scolaires, des crèches et de l'accueil périscolaire des communes d'Auray, Crac'h et Carnac du 1^{er} mars au 14 mars.

3/ Diffusion aux maires de consignes pour la population de limitation des déplacements dans les communes d'Auray, Crac'h et Carnac

Les investigations sanitaires pour évaluer les personnes ayant été en contact avec les malades se poursuivent par ailleurs.

Des points d'information réguliers seront diffusés pour faire état de l'évolution de la situation et des mesures prises.

Pour plus d'informations

- Pour connaître l'ensemble des informations et recommandations concernant le nouveau coronavirus COVID-19 : www.gouvernement.fr/info-coronavirus
- Pour toutes questions non médicales, une plateforme téléphonique nationale est également accessible gratuitement au 0 800 130 000 24h sur 24, 7 jours sur 7.